



Procès-verbal du

Conseil Municipal

Séance du 27 Mars 2026

Publié sur le site internet : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 23 Mars 2026
Affichée le 23 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bil Toki, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie DUBREUIL ELISSALDE

Ordre du jour :

- 1/ Election du maire**
- 2/ Fixation du nombre des adjoints**
- 3/ Election des adjoints**

1/ Election du Maire

Sous la présidence de Mme Geneviève VEILLAT, plus âgée des membres du Conseil Municipal présents, M. Pascal JOCOU est élu Maire :

23 votants
5 votes blancs
18 suffrages exprimés : en faveur de M. Pascal JOCOU

2/ Fixation du nombre des adjoints

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités locales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 18

Abstention : 5 (Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, David LARREGUY, Théo SALAMON, Geneviève VEILLAT)

- **FIXE le nombre d'adjoints à six.**

3/Election des adjoints

M. Le Maire propose :

- 1^{er} adjoint : Stéphanie SIBERCHICOT
- 2^{ème} adjoint : Alain ÇUBURU
- 3^{ème} adjoint : Patricia LARRONDE
- 4^{ème} adjoint : Alain ITHURBIDE
- 5^{ème} adjoint : Maria JULLIAN
- 6^{ème} adjoint: Eric HIRIART URRUTY

23 votants

5 votes blancs

18 suffrages exprimés en faveur de la liste ci-dessus

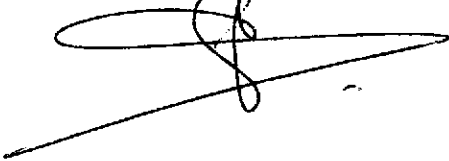
4/ Lecture de la charte de l'élu local

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux élus accompagnés des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux, soit les articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT.

La séance est levée à 19h30.

Secrétaire de séance,

Sylvie DUBREUIL ELISSALDE



Le Maire

Pascal JOCOU

